

FIP Avantage ISF

Informations financières au 30/06/2022

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A - FR0010697243
Région d'investissement	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, PACA
Taux de réduction fiscale	35% ISF et 7,5% IR
Dépositaire	CACEIS BANK
Rachats de parts	Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation
Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2022	2
Statut	Depuis le 30/06/2019 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 30/06/2022 (distributions incluses)	147,50€
Performance depuis l'origine	-70,50%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus ⁽¹⁾	-48,70%

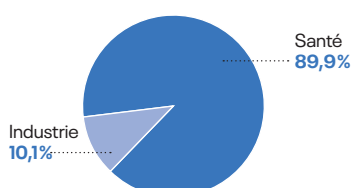
DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
31/10/2019	100,00€	20%

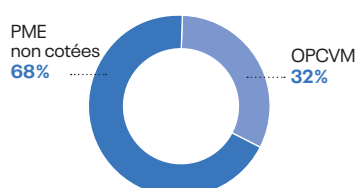
HORIZON D'INVESTISSEMENT



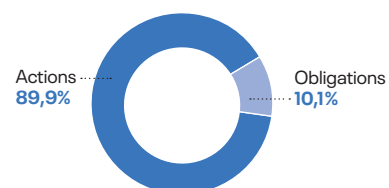
RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



⁽¹⁾ Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds ⁽²⁾
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	Île-de-France	10 %
Autres			1,1 %

⁽²⁾ calculé sur les souscriptions initiales.

PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Club Privé	Site de e-commerce spécialisé dans les ventes privées	2013	Moins de 1x
Deyco	Distribution de meubles et d'accessoires de décoration	2013	Moins de 1x
RG Groupe	Génie climatique et électrique	2014	Moins de 1x
Mecamidi	Conception et fabrication de centrales hydroélectriques	2016	Moins de 1x
Groupe Oméga	EHPAD	2016	Entre 1,5 et 2x
Soba	Conception et fabrication de bennes amovibles	2019	Moins de 1x
Klarsen (ex-concoursmania)	Jeux marketing sur internet	2019	Moins de 1x
Incomm	Agence de communication	2019	Entre 1,5 et 2x
Onefield*	Services informatiques de proximité	2020	Moins de 1x

VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)													
Année de création	Grandeur constatée	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
2009	VL+distributions	505,57 €	416,81 €	387,73 €	422,13 €	344,56 €	268,09 €	264,34 €	229,42 €	187,01 €	155,06 €	150,43 €	149,05 €	147,50 €	
	Montant des frais	24,42 €	39,95 €	50,12 €	50,88 €	63,84 €	123,13 €	143,36 €	163,61 €	183,33 €	194,40 €	197,58 €	199,82 €	200,15 €	

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

- La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
 - le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
 - le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
- La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
 - la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;
 - le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2022, sur les investissements réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds enregistre depuis sa création une moins-value de 147 € par part.

En effet, ce Fonds initialement investi dans 19 PME a réalisé depuis sa création 12 cessions totales ou partielles ayant permis de générer une plus-value. Il a cependant malheureusement subi 7 défaillances, principalement dans les secteurs de la distribution, du BTP et de la finance. Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre affichent, quant à eux, une moins-value latente de 32 € par part.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie réglementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie. Aucun redressement de la valeur liquidative n'est malheureusement envisagé et aucune distribution ne peut être réalisée à court terme.

Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

*Il est à noter que le groupe Proxiserive a engagé une procédure contentieuse en avril 2020 envers l'ensemble des anciens actionnaires du groupe Onefield, en vue d'obtenir l'annulation de la vente. Cette procédure est fondée sur la déclaration de l'acquéreur de la découverte de différences qu'il considère comme significatives entre les résultats 2019 annoncés avant l'acquisition et la clôture définitive des comptes. Nous contestons, ainsi que l'ensemble des actionnaires cédants, le fond et la forme de cette procédure engagée par Proxiserive et mettons en œuvre l'ensemble des mesures possibles, avec le concours de nos conseils. De nouveaux jeux de conclusion ont été échangés sur le 1^{er} trimestre 2022 reportant ainsi la date estimée de plaidoirie sur le second semestre 2022.

Il est important de souligner que cette procédure contentieuse s'est accompagnée d'une décision de saisie conservatoire des sommes perçues et des comptes titres détenus par les Fonds, ne nous permettant pas à la date des présentes d'envisager de procéder à la liquidation des Fonds dans les délais réglementaires. Par prudence, nous avons appliqué une décote de 15% sur le prix de vente.

M-CAPITAL

PARIS | 26, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr

www.mcapital.fr

N° d'agrément AMF : GP 02-028